

Demande de dérogation scolaire

DEROGATION INTERNE ☐

DEROGATION ENTRANTE ☐

Tel le stipule le règlement, la demande de dérogation doit rester une exception au principe d'inscription de chaque enfant dans l'école dont il dépend. Elle est étudiée dans la limite de la capacité d'accueil des écoles, fixée chaque année par l'inspecteur de l'académie dans le cadre de la carte scolaire (article D.211-9 du Code de l'éducation).

Elle sera acceptée sous réserve des places restantes après admission des enfants du secteur.

Cadre réservé au service des Affaires Scolaires :

Date d'arrivée au service : _____ AVIS DE LA COMMISSION du _____

☐ ACCORD ☐ REFUS MOTIF _____

ECOLE DEMANDEE : _____ ECOLE DE SECTEUR : _____

Niveau scolaire demandé : _____

ENFANT

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Sexe : F ☐ M ☐

Représentant légal de l'enfant

NOM : Prénom : Père ☐ Mère ☐

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Courriel :

Motif (s) de la demande

☐ Frères/sœurs déjà scolarisés dans le secteur de l'école sollicitée :

Nom, prénom : Ecole : Niveau :

☐ site bilingue ☐ classe ULIS

Uniquement si les 2 parents travaillent

☐ Grands-parents gardant l'enfant pendant les temps périscolaires

☐ assistante maternelle gardant l'enfant pendant les temps périscolaires

☐ autre motif :

ou joindre un exposé des motifs .

Je soussigné(e), demandeur ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement des dérogations de périmètre scolaire de la Ville d'Ostwald et certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Date :

Signature :

Pièces justificatives à joindre au dossier

(cf règlement commission dérogations scolaires site internet www.ville-Ostwald.fr/rubrique enfance jeunesse)

- copie d'un justificatif du domicile ou réside l'enfant (facture – de 3 mois)
- copie du livret de famille
- Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver la demande

si les 2 parents travaillent et l'enfant est gardé par les grands-parents/ou une assistante maternelle

- Dernier bulletin de salaire du (des) responsables légaux de l'enfant ou copie de la carte de demandeur d'emploi daté de – de 3 mois
- L'attestation sur l'honneur de la personne ayant la garde de l'enfant pendant les temps périscolaires
- Photocopie du livret de famille attestant du lien de parenté (grands parents)
- Justificatif de domicile des grands parents
- Justificatif de domicile de – de 3 mois de l'ASMAT
- Copie du dernier décompte des cotisations PAJE, ou contrat travail

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :

1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère
3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

« Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de garde de l'enfant pendant les temps périscolaires

à remplir et joindre au dossier par la personne en charge de l'enfant lors des temps périscolaires

Je soussigné (e) ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☐ Grands parents

☐ Assistante Maternelle

Atteste sur l'honneur avoir en charge la garde de l'enfant :

NOM : Prénom :

pendant les temps périscolaires (midi et après la classe).

Date et signature :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende, le fait :

1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
2. de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère
3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

« Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui »

Demande de dérogation de périmètre scolaire

Année scolaire 2020 /2021

Avis du Maire de la Commune de Résidence (pour les personnes ne résidant pas à Ostwald – dérogation entrante)

Pour les motifs évoqués ci-avant (page 1), la famille a sollicité une dérogation entrante pour une école d'Ostwald.

La participation aux dépenses scolaires engagées pour l'accueil de l'enfant par la commune de résidence de la famille peut conditionner l'examen et l'acceptation de la dérogation.

☐ Le Maire est favorable à cette demande de dérogation et prend en charge les frais de scolarité inhérents à l'accueil de l'enfant (article L212-8 du Code de l'Education)

☐ Le Maire s'oppose au départ de l'enfant pour les motifs suivants :

.....
.....
.....

Date :

Cachet et signature :